

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2025DC179

OBJET : AVENANT 03 - MARCHÉ 2406TEP LOT 01

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et R. 2194-8,

VU la délibération 2025_DL043 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

VU la décision N° VILLE_2024DC161 autorisant la signature du marché public.

CONSIDÉRANT que la commune a décidé de procéder à des travaux d'extension par la création d'un restaurant scolaire et de deux salles de classe en élémentaire sur le groupe scolaire Jacques Prévert situé impasse Jacques Prévert,

CONSIDÉRANT que diverses adaptations techniques se sont révélées nécessaires en cours d'exécution,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter ces adaptations par voie d'avenant dans le cadre du marché n°2406TEP lot 01 - PRÉPARATION DE TERRAIN - VRD - ESPACES VERTS ,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : De conclure, avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 8 rue du Dauphiné – CS 74005 – 69964 CORBAS cedex, un avenant 03 actant les modifications suivantes :

Prestations ajoutées :

- DEV13b – bassin d'infiltration 12 255,90€ HT
- DEV26 – Reprise séparateur à graisses 3 500,00€ HT
- DEV29 – Tranchée ENEDIS 4 998,10€ HT
- DEV33 – Portillons 5 600,00€ HT
- DEV34 – Béton désactivés en 2 phases 1 200,00€ HT
- DEV35 – Enrobés Blancs 3 811,40€ HT

Équilibre financier global du marché :

- Balance financière - 29 999,10€ HT (voir document annexé)

Ainsi l'incidence financière des modifications est de 1 366,30€ HT soit 1 639,56€ TTC.

L'avenant 03, cumulé avec les avenants antérieurement conclus (avenant 01 et 02), entraîne une augmentation du montant initial du marché de 12,34 %, portant ainsi le montant global du marché à la somme de 272 516,30€ HT.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250912-VILLE_2025DC179-AU